

HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

La seconde Aquitaine

Ce livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France* créée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 3500 titres à ce jour. « La paroisse de Gorges, comme toutes les autres, est d'origine chrétienne. La première mention qui en est faite dans l'histoire locale remonte au XII^e siècle, mais elle est beaucoup plus ancienne. Au-delà de la conquête romaine, le pays des Celtes est resté dans l'ombre du passé. Vous ne voudriez donc pas que l'on remontât au déluge. C'est en l'année 56 avant Jésus-Christ qu'un lieutenant de César, nommé Crassus, soumit à l'Empire romain les différentes tribus comprises entre la Loire, l'océan et les Pyrénées. La Gaule conquise fut divisée en provinces ; ainsi votre pays situé sur la rive gauche du



fleuve qui dépendait auparavant de la cité des Pictons, ayant pour capitale Poitiers, forma la partie de la seconde Aquitaine (...) On sait qu'aux IV^e et V^e siècles, les Barbares qui venaient du nord et de l'est, se ruèrent sur l'Empire et mirent toute la vieille Europe civilisée à feu et à sang. Honorius, empereur d'Occident (car le vaste Empire romain était déjà divisé), trop faible pour repousser les invasions et réprimer les soulèvements à l'intérieur, confia aux Wisigoths la mission de rétablir dans la Gaule son autorité compromise. »

FEUILLE PÉRIODIQUE D'INFORMATION – N° 1452 – 29 janvier 2019

Bientôt réédité

Paroisse et commune de Gorges

par l'abbé Pierre-Marie Grégoire

Un intérêt particulier à la période révolutionnaire

L'abbé Pierre-Marie Grégoire est né à Sucé-sur-Erdre le 28 octobre 1846. Il est ordonné prêtre en 1874 et devient professeur à l'externat des Enfants-Nantais, puis aux Couëts. Entre 1877 et 1896, il est nommé vicaire dans différentes paroisses : Gorges, Saint-Félix, Saint-Jacques, Saint-Gohard, Sainte-Croix et enfin Sainte-Luce. Il démissionne de sa charge de curé en 1907 pour se consacrer à la prédication et à ses recherches historiques. Il décède à Nantes, le 13 septembre 1932. L'abbé Pierre Grégoire doit son goût de l'histoire à l'abbé Gallard qui fut son professeur au séminaire.

L'année même de son ordination, il publie sa première monographie, consacrée à Sucé-sur-Erdre. Tout au long de sa vie, il explore le passé de chacune des paroisses dont la cure lui est confiée. Il porte un intérêt particulier à la période révolutionnaire et au rétablissement du culte en 1802. Ses travaux, comme par exemple *Martyrs et victimes dans le clergé nantais durant la Révolution* ou *Les écoles et la Révolution au département de la Loire-Inférieure*, s'intéressent à la vente des biens ecclésiastiques, aux écoles, aux religieuses nantaises, aux victimes du clergé nantais. Il a publié de nombreux articles dans *La semaine religieuse du diocèse*, le *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes* et divers journaux.

La persécution de l'an VII et l'amnistie de l'an VIII

Après des notions générales de topographie, de géologie, d'hydrographie et de vicinalité, l'auteur consacre la première partie de son ouvrage à la période allant des commencements jusqu'à la Révolution. Il étudie les origines et les transformations successives de la contrée clissonnaise ; les commencements présumés de la paroisse de Gorges ; les anciens recteurs : de Fiesque, F. Baye, A. Baye, Lefebvre, Prévost de la Caillerie, Dugast du Combrenier ; l'église, les chapelles et les fondations. Il évoque ensuite la période du XVI^e au XVIII^e siècle avec les faits généraux et particuliers ; les manoirs et les seigneuries sous le régime féodal ; les mentions et menus faits consignés dans les registres paroissiaux, les souvenirs des deux derniers siècles qui ont précédé la Révolution ; la statistique de la paroisse en 1790 ; la biographie de René Lévêque. La deuxième partie traite de Gorges sous la Révolution avec les élections des délégués, les nouvelles divisions territoriales et administratives, l'établissement de la commune ; la constitution civile du clergé, les premières persécutions, l'emprisonnement de M. Dugast et le départ de M. Paquereau pour l'Espagne ; la dénonciation, l'arrestation et la détention de M. Durand ; la situation de Gorges en 1793 et l'insurrection du 11 mars ; la passion et la mort de M. Dugast du Combrenier. L'abbé Grégoire raconte la paroisse pendant l'an II et l'an III ; le ministère de M. Durand ; la persécution de l'an VII et l'amnistie de l'an VIII ; la signature du Concordat et la fin de la Révolution ; la vie de Ch. Paquereau. Dans la troisième partie, « *Depuis le Concordat jusqu'à nos jours* », il présente M. Durand, Paul Renou, François Brangeon, Pierre-Alexandre Citeau et Victor Blain. En appendice, il retrace les principaux événements de 1900 à 1912.

**MONOGRAPHIES DES VILLES
ET VILLAGES DE FRANCE**

**UNE COLLECTION UNIQUE
EN FRANCE DE 3 500 TITRES**

**57 TITRES SUR
LA LOIRE-ATLANTIQUE**
Renseignements au
03 23 20 32 19

PAROISSE ET COMMUNE DE GORGES

Le nom de Gorges figure dans une charte du XII^e siècle, mais il est fort probable que, comme toutes les paroisses des rives de la Sèvre, son origine remonte à la fin du VII^e siècle ou au VIII^e siècle. C'est au commencement du XVI^e siècle que la première église paroissiale fut remplacée. Très petit, le nouvel édifice dut subir au fil des ans des modifications et des agrandissements qui le rendirent disgracieux et méconnaissable. Sous l'Ancien Régime, la paroisse relevait de Nantes, son évêché et son ressort, et de Clisson, sa subdélégation. En 1750, on y comptait deux mille communiants ou grandes personnes. Elle était divisée en trois grandes juridictions ou seigneuries : le marquisat de la Galissonnière, la châtelainie du Pallet et la châtelainie de Clisson. À Gorges, il n'y avait pas de grands seigneurs abandonnant leurs champs et résidant à la Cour. Celui du Grand-Pin-Sauvage, comme les Barrin de la Galissonnière, aurait pu prendre le titre de *haut et puissant*. Pourtant il préféra tout simplement choisir comme parrain et marraine de son enfant deux mendiants à qui il donnait l'aumône. Les gentilshommes naissaient, vivaient et mouraient dans leur humble campagne. Leur demeure était souvent vieille et délabrée. Les feuillets d'histoire ont disparu au milieu des flammes allumées par la Révolution, mais le procès-verbal de la visite canonique de messire Binet, archidiacre de Nantes et abbé commendataire de Melleray, le 12 mai 1685, a été conservé. On y apprend notamment que l'église « est fort propre, hors que la nef est vieille et que les tyrans qui la supportent et quelques autres pièces de charpente sont tout pourris ». Si le 12 avril 1792, les officiers municipaux de Gorges déclarèrent n'accepter pour prêtres que leurs curés réfractaires, ceux-ci ne furent pas protégés pour autant. Le curé Dugast, trop âgé pour être déporté suivit un douloureux chemin de croix, de prison en prison jusqu'à sa noyade, le 16 novembre 1793. M. Paquereau s'exila en Espagne. M. Durand, arrêté, échappa de peu à l'exil en Guyane et rentra à Gorges le 22 avril 1795. Lorsque le Concordat fut promulgué, il fut officiellement promu à la cure de Gorges, avec le titre de desservant qui lui rapportait un petit traitement de 450 francs. L'incendie et le pillage avaient causé la ruine du village. Les habitants appauvris manquaient de tout. Il fallut attendre plusieurs années pour que le pays reprenne sa physionomie. Le 23 mai 1871, la nouvelle église fut bénie par Mgr Fournier, évêque du diocèse.

Réédition de *Paroisse et commune de Gorges. Département de la Loire-Inférieure*, paru en 1912.
Réf. 2003-3522 Format : 14 x 20. 284 pages. Prix : 36 €. Parution : février 2019.

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous ou

XXX



Retrouvez
**LE LIVRE
D'HISTOIRE**
sur Internet...
www.histoire-locale.fr

*Bulletin
de
souscription*

à retourner à :

Le Livre d'histoire

17, rue de la Citadelle
02250 Autremencourt
Tél. 03 23 20 32 19



Parution février 2019
2003-3522

Nom

Adresse

Mail

JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT

Par chèque bancaire Par C.C.P. Par mandat Par carte bancaire

Notez les 3 derniers chiffres
du n° situé au verso de
votre carte bancaire.

Expirante le :

Téléphone (obligatoire) :

Signature (obligatoire):

Date: 201..

Je commande « **PAROISSE ET COMMUNE DE GORGES** » :

ex. au prix de **36 €**

FRAIS DE PORT : 1 ex. 5.50 € - 2 ex. 7 € - 3 ex. 8 €.....

Je souhaite recevoir votre catalogue général 2019 (438 pages)

3 520 titres disponibles – 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais).....

Fait à....., le.....

TOTAL :

TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ

MERCI POUR VOTRE COMMANDE

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : Le Livre d'histoire.